comme on s'y prend. Quand un Marchand a importé une grande quantité d'eau-de-vie, de vin de France ou d'autres marchandiſes, après que les droits ont été payés, & qu'on a fait enregiſtrer ſur les Regiſtres de la Douane une déclaration pour une certaine quantité de marchandiſes au nom & comme marchandiſes appartenantes à tel Marchand, on peut diſpoſer d'une grande partie de ces marchandiſes, ou les envoyer par terre dans le milieu des terres ; la quantité des marchandiſes appartenant à ce Marchand, étant ainſi diminuée, on a coutume de prendre des permiſſions pour cette quantité ainſi diminuée, ſous prétexte d'envoyer ces marchandiſes ſur les côtes, & on ſe ſert de ces permiſſions pour cacher une pareille quantité des mêmes marchandiſes, & qu'on fait venir de dehors.

On obtient de ces permiſſions de la même maniére pour cacher du thé. Car quand un Marchand qui eſt enregiſtré ſur les Livres de la Douane pour une grande quantité de cette marchandiſe, en vend pluſieurs lots pour leſquels il ne faut point de permiſſion, il prend une permiſſion pour ces mêmes lots, & en diſpoſe comme il a été dit ci-deſſus.

Le Capitaine ajoûte qu'il a été à Dunkerque, & qu'il a pris ſur ſon bord 12 pipes contenant 2040 gallons d'eau-de-vie de France, & qu'auſſitôt il en acquitta les droits pour Nortts-Bergen en Norwége, afin d'éviter la ſaiſie qui auroit été faite de cette eau-de-vie, ſi quand il approcha des côtes d'Angleterre il avoit été rencontré par les chaloupes employées au ſervice de la Douane, il entra dans la riviere d'Hamber, ou une chaloupe venue d'Yorck lui apporta une permiſſion qui ſervit à cacher cette eau de-vie, laquelle chaloupe lui étoit expédiée par un Marchand d'Yorck qui avoit obtenu ces permiſſions pour conduire à Gainsborough une quantité d'eau-de-vie de France égale à celle qu'il avoit ſur ſon bord, quoique la quantité de cette eau-de-vie pour laquelle la permiſſion avoit été donnée, n'ait jamais entré abord de la chaloupe. Cette chaloupe le rencontra au confluent des deux riviéres d'Ouze & de Trent, & là prit l'eau-de-vie à bord. Le Capitaine attacha les permiſſions ſur les futailles, & de-là l'eau-de-vie fut menée à Gainsborough, & fut enregiſtrée ſur les Livres de la Douane, comme venant réellement d'Yorck, & comme ayant payé les droits. Il dit que par cette manœuvre, il fit ſur ſon eau-de-vie un profit de 250 liv. par cent. Le Capitaine dit avoir fait la même choſe pour du thé, dont il marquoit & numérotoit les caiſſes comme ſi elles fuſſent venues de la vente de la Compagnie des Indes, de même que pour des vins qu'il alloit acheter à Dunkerque, & qu'il faiſoit entrer dans la riviere de Humber. Il dit encore que quand l'Officier de la Douane en réſidence au lieu où ces vins avoient été débarqués, ſoupçonnant de la fraude, avoit voulu exiger nonoſtant la permiſſion un ſerment que ces vins faiſoient partie de ceux qui avoient été enregiſtrés par la premiére Déclaration, lui dans ce cas pour éluder ſon ſerment, mêloit avec les vins qu'il importoit, un gallon de vin qui avoit payé les droits & faiſoit réellement partie d'une plus grande quantité enregiſtrée, & que par ce moyen d'éluder un ſerment, pluſieurs perſonnes avoient fait le ſerment dont ils étoient requis ſans ſe rendre coupables d'un parjure.

De Madrid, *le* 15 *Septembre* 1763.

On a eu ici des chaleurs exceſſives ſur la fin du mois dernier, auxquelles a ſuccedé des orages qui ont heureuſement rafraichi le tems. On n'a cependant pas fait une abondante récolte cette année, auſſi le prix des grains & des fourages eſt-il beaucoup augmenté.

De Stockholm, *le* 22 *Sept.* 1763.

L'Amirauté de cette Ville, pour faciliter le paſſage du Sund à Categat, a fait avertir le Public, qu'entre Torcko & Wadero, Iſle près de la côte de Halland, il y a un bon anchrage, tant pour les gros Vaiſſeaux que pour les petits. Halland eſt une partie de l'Iſle de Schonon à l'entrée de la mer Baltique, vis-à-vis le Jutland. Cette contrée s'étend à 60 mille le long des côtes, mais elle n'a que 12 mille de largeur. Halmſtadt en eſt la Capitale.

De Plimpton, *le* 24 *Sept.* 1763.

Les mauvais effets de l'Acte qui a impoſé depuis peu un droit ſur le cidre ne ſe font déjà que trop ſentir. Les tréſors que la Providence avoit deſtinés pour notre nourriture ſont maintenant la pâture des porcs ou dévorés par les vers.

Nous n'avons pas eu plus de demi re-

avantageux ou déſavantageux. Pour en juger, il faut connoître le pair de l'argent entre la France & les autres Places de l'Europe. Si la France paye ce qu'elle doit à l'Etranger à un prix qui ſoit au pair, ſon commerce n'eſt ni avantageux ni onéreux à l'Etat; ſi elle paye à un prix au-deſſous du pair, ſon Commerce eſt avantageux à l'Etat, & par la raiſon contraire, il lui eſt onéreux.

Nous renvoyons notre anonime, pour connoître ce pair, à un Tableau qui ſe vend chez Latré, Graveur, rue S. Jacques, à Paris. Il eſt intitulé : *Tableau du pair des monnoyes & des changes*; par MM. le Faucheur & Eberts.

A l'égard de l'inſtruction méchanique que préſente au Lecteur le tableau du Cours des changes, ſa ſeule inſpection ſuffit aux Banquiers, aux Négocians & aux Marchands, qui en ont quelque pratique pour juger qu'elle eſt la manière la plus avantageuſe pour eux de payer ce qu'ils doivent à l'Etranger, ou de ſe faire payer par l'Etranger. Ceux qui ne ſont pas aſſez rompus dans cette pratique, peuvent ſaiſir le véritable point de vûe, par le moyen d'un calcul peu difficile. La ſcience du Commerce, eſt la ſcience des comparaiſons. Nos Gazettes deſtinées à donner également des connoiſſances politiques & pratiques du commerce, lues de ſuite & avec réflexion, peuvent contribuer conſidérablement à acquérir cette ſcience, en mettant ſur la voie des comparaiſons.

Nous ſçavons qu'un homme de qualité, qui leur accorde ſon ſuffrage, nous prépare pour la fin de notre année périodique, un état de l'or & de l'argent ſorti d'Angleterre depuis le mois d'Avril dernier, époque où a commencé cet Ouvrage. Ce Tableau ſera une piéce de comparaiſon excellente pour l'année ſuivante. Nous ſerons en état par-là de juger de l'augmentation ou de la diminution du Commerce Anglois pendant cet eſpace de tems.

Toute Nation qui eſt obligée d'exporter de l'or & de l'argent chez l'Etranger, préſente aux yeux du Public, une certitude inconteſtable qu'elle doit plus qu'il ne lui eſt dû. Dès qu'une Nation n'a pas de compenſation à faire de ce qu'elle doit avec ce qui lui eſt dû, il faut qu'elle ſolde en argent; elle prouve par-là qu'elle fait un Commerce déſavantageux, & qu'elle importe chez elle plus de marchandiſes étrangeres, qu'elle n'en exporte de chez elle pour l'Etranger.

Le Cours du change, ſert à confirmer l'induction que l'on tire de l'Exportation des matières d'or & d'argent, & il montre journellement la cauſe funeſte de cette Exportation.

Au reſte, pour entrer autant qu'il dépendra de nous dans les vûes de l'anonime, nous hazarderons par la ſuite quelques maximes générales, qui pourront l'éclaircir dans la nouvelle route qu'il veut ſe frayer. Nous les tirerons de M. Hume & de quelques Auteurs François, & entre autres de l'excellent Ouvrage intitulé, *Elémens du Commerce*, auquel nous renvoyons notre anonime. Cet homme, zelé pour le progrès du Commerce en France, voudroit que les connoiſſances ſur cet objet important, nous fuſſent aſſez familières, pour qu'il put être le ſujet de nos converſations, comme en Angleterre & en Hollande. Ceci nous fournit l'occaſion de rapporter un trait qui nous paroît tout-à-fait propre à faire ſentir combien les Anglois ont ſoin d'inſpirer à leurs enfans l'eſprit du Commerce national.

Un François, homme ſenſé, & qui a ſçu employer utilement le tems qu'il a ſéjourné en Angleterre, eſt revenu dernierement en France avec un jeune Anglois, qui n'a pas encore vingt ans accomplis. Le lendemain de leur arrivée, ce jeune Etranger alla faire une viſite à notre François. Celui-ci le voyant avec un habit galonné tout neuf & fait à la françoiſe, lui marqua ſon étonnement ſur ce qu'il paroiſſoit avoir été ſervi ſi promptement. *Oh, ne croyez-pas*, lui répondit cet Anglois, *que cet habit m'ait été fourni en France. Je l'ai fait faire avec pluſieurs autres dans mon pays, avant que de partir. Je ne veux point priver les Ouvriers & les Marchands de ma nation, du bénéfice qu'ils doivent faire ſur ce qu'ils peuvent me fournir.* Cette réponſe de la part de ce jeune Anglois, fut pour notre François une nouvelle preuve de ce qu'il avoit déjà obſervé en Angleterre. Chaque particulier en général, regarde comme un devoir d'employer les matières & l'induſtrie de ſa nation, préférablement à celles des autres peuples. Ce trait a fait ſur nous l'impreſſion la plus vive. Nous ne

du ſon gouvernail dans le Golphe, a relâché à la Caroline méridionale.

*Le Jam & la Suſanne*, Cap. Morgan, de Londres, pour Mahon, ayant été déſemparé de ſon grand mât à la hauteur de ſtart, a relâché à Cowes pour ſe refaire.

*Le William* & *l'Eliſabeth* de Malden, pour Plymouth, a relâché à Ramsgate pour étancher une voie d'eau.

CHANGE DE LONDRES
*avec différentes Places de l'Europe, le même jour.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Amſterdam, 2 uſances ½ | 35 | 5 | |
| Do. à vue . . . . . | 35 | | |
| Rotterdam . . . . . | 35 | 5 | |
| Anvers ſans prix . . . . . | | | |
| Hambourg . . . . . | 34 | 9 | |
| Paris, . . . . . | 31 | ⅝ | |
| Dº. 2 uſances. . . . . | 31 | | |
| Bordeaux, 2 uſances. . . . | 30 | ¼ | |
| Cadix . . . . . | 38 | | |
| Madrid . . . . . | 38 | ½ | |
| Bilbao. . . . . | 38 | ¼ | |
| Livourne . . . . . | 50 | ½ | |
| Gênes . . . . . | 49 | ½ | |
| Veniſe. . . . . | 52 | ¼ | |
| Liſbonne . . . . . | 5 à 6 | ¼ | |
| Porto . . . . . | 5 à 5 | ¼ | |
| Dublin. . . . . | 8 | ⅝ | |
| Agio de la Banque d'Holl. | 3 | ¼ | |

*Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Or en eſpéces . . . . . | 3 ℔ 18 ſ | 9 d | |
| Dº. en barres . . . . . | 3 18 | 9 | |
| Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . . | 5 | 3 | ½ |
| Dº. petites . . . . . | 5 | 3 | ½ |
| Grandes Mexicaines . . . . | 5 | 3 | ½ |
| Dº. petites. . . . . | 5 | 3 | ½ |
| Argent en barres. . . . . | 5 | 4 | ½ |
| Cochenille la ℔ . . . . . | 14 ſ 3 à 6 d | | |

DE LONDRES, *le* 14 *Octobre* 1763.

L'Eſſex, Cap. Jackſon, arrivé depuis peu de la Chine pour le compte de la Compagnie des Indes orientales a apporté, 2000 piéces de toile de Nankin, 14 milliers de ſoie écrue, 340, 100 ℔ de thé bohé, 42, 200 ℔ de thé hyſon, 165,300 de thé ſinglo, 7, 060 de thé ſouchong, porcelaines de la Chine, 6 caiſſes entiéres, 110 demi-caiſſes, une boëte.

Il a apporté, outre cela différentes autres marchandiſes, dont on n'a pas encore un détail particulier.

Il y a actuellement, tant de commiſſions d'acheter du hareng ſalé pour les Iſles, que le prix de cette denrée eſt conſidérablement augmenté à Londres, quoiqu'il en ſoit arrivé une quantité conſidérable l'été dernier.

Il y a quelques jours que le prix du charbon de terre, a monté à 2 ℔ 4 ſ ſterlings le chaldron, contenant 36 boiſſeaux d'Angleterre. On aſſure que ce qui en eſt la cauſe, c'eſt un orage qu'il a fait dernié-rement, qui empêche de pouvoir charger les Bâtimens qui ſont à Newcaſtle.

Il eſt arrivé hier ici d'Irlande, 299,092 verges de toiles, & on a exporté 1500 quarters de froment, pour la Méditeranée.

*Vaiſſeaux ſortis des Ports d'Angleterre.*

*De Falmouth, le 6 Octobre*, la Marie & Eliſabeth, Cap. Caſtéens, pour Naples; le John & le Samuel, Cap. Hogg; le Joli Bachelier, Cap. Batchelor, pour Londres.

*De Penzance*, l'Eſpérance, Cap. Denniſon, pour Madère; la Vences, Cap. Blandinel, pour la Méditerranée.

*De Plymouth le* 8, le William & la Marie, Cap. Weſton, le Thomas & la Sara, Cap. Miller, pour Londres.

*De Cowes*, la Concorde, Cap. Grubbe, pour la Norvége; le John & l'Hauna, Cap. Living, la Cerès, Cap. Stephenſon, pour Rotterdam.

*De Portsmouth*, la Princeſſe Auguſte, Cap. Roſe, pour Londres.

*Des Dunes*, le George, Cap. Martin, pour Barcelone; le Prince de Galle, Cap. Cox, pour Livourne, le Polly, Cap. Gardner, pour Corck., le Duc, Cap. Mortimer, pour Dublin, l'Heureux, Cap. Coates, pour Swanſey, le Mayflower, Cap. Juſen, pour Scarborough; l'aimable Marie, Cap. Sweetman, pour Cadix; le S. Bernard, Cap. Revilla, pour Bilbao, le Sloup le Croiſeur, pour Yarmouth, le Petit William, Cap. Grant, pour les Barbades, le William & l'Eliſabeth, Cap. le Jeune, pour Antigoa.

*Du* 10 *Octobre*, le John & le Sukey, Cap. Bruce, pour Boſton, le Royal George, Cap. Bremer, le Sally, Cap. Fea, le Kirby, Cap. Watſon, le Blakency, Cap. Kean, pour Liſbonne.

DE LONDRES, *le* 4 *Octob.* 1763.

*Exportation avec Certificat.*

*Pour la Méditerranée*, 6 quintaux de ſaſſafras, 104 ℔ de caſtoreum. *Pour la*

dès marchandiſes de différentes eſpèces, pour le montant de 12 mille ℔ ſterlings.

Comme le prix des monnoyes étrangères d'or & d'argent eſt reduit à leur valeur intrinſéque, on apprend que l'on a déjà frappé à la Tour, une grande quantité de monnoye d'or & d'argent.

De Fontainebleau, *le 30 Octob.* 1763.

*Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.*

L'exemple & la facilité, Monſieur, que vous donnez de publier tout ce que l'amour de la Patrie & de l'humanité peuvent ſuggérer d'utile, auroient dû, ſans doute, produire plus d'effets, & en euſſent infailliblement produit beaucoup plus, ſi la crainte d'une interprétation maligne n'avoit retenu juſqu'à préſent, comme elle retient encore aujourd'hui, nombre d'Auteurs animés de cet amour reſpectable. L'on ne ſçauroit donc trop s'empreſſer de faire connoître tout ce qui peut concourir à diſſiper une crainte auſſi pernicieuſe, & à donner à notre génie fécond & bienfaiſant, toute l'activité dont il eſt ſuſceptible. Voici à ce ſujet quelques réflexions, dont j'abandonne l'uſage à votre zèle.

1°. Il y a ſouvent plus de mérite à publier pour un bien incertain, ſes écrits & ſes actions, qu'à les cacher par une modeſtie raiſonnée, ou dans la crainte qu'on n'en faſſe aucune uſage, & qu'on ne les interprete mal. Que diroit-on d'un Officier qui perdroit l'occaſion de vaincre ſon ennemi, parce qu'il douteroit du ſuccès, ou parce qu'il en craindroit les coups ?

2°. Il vaut mieux pour ſoi, comme pour les autres, montrer des vertus mêlées, ou même fondées ſur quelques défauts, que de n'en manifeſter aucune.

3°. Tout homme qui ne cherche point à ſe rendre utile, eſt ſouvent juſtement ſoupçonné d'être nuiſible.

4°. Nos actions ſont plus ou moins méritoires, en raiſon du peu d'eſpoir qu'on a d'opérer le bien, comme elles ſont plus ou moins glorieuſes en raiſon de celui qu'elles produiſent.

5°. On ſe fait plus eſtimer par les actions méritoires, & plus louer par les actions glorieuſes. Les premières ſont d'un caractère fait pour gouverner ; les autres déſignent plus de diſpoſition à exécuter.

6°. Plus les ſujets s'entre-aident de leurs lumières pour multiplier & perfectionner leurs talens, moins l'on eſt expoſé à faire un mauvais choix parmi eux.

Pour me conformer à ces principes, je vais hazarder ici quelques idées ſur le projet de la Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce.

Je crois : 1°. qu'il ſeroit très-important que des premiers fonds provenant des Souſcripteurs, on fixât une ſomme de 300 ℔, pour prix du plan des réglemens les mieux faits pour ladite Société.

2°. Qu'on ſtatuât de recompenſer toujours d'une manière lucrative ou honorifique, tous ceux qui propoſeroient quelque innovation tendant à perfectionner eſſentiellement ce plan & ces réglemens.

3°. Qu'on excitât le plutôt poſſible à travailler ſur tout ce qui peut étendre, perfectionner ou conſerver les ſources d'où dérivent les grands biens, comme l'éducation, la ſanté, la population & le meilleur emploi des hommes & du tems, &c. de même que tout ce qui peut prévenir ou guérir les cauſes d'où proviennent les plus grands maux, comme le luxe exceſſif, la corruption des mœurs, la liberté licencieuſe.

4°. Qu'on établit une boëte publique, où l'on put jetter toutes ſortes d'écrits anonimes, bien entendu que pour la bonne police, il y auroit un Commiſſaire du ſecret, qui les liroit ſeul pour en rendre compte au Gouvernement, avant de les communiquer à la Société.

5°. Qu'on nommât une Commiſſion bien choiſie & encouragée, pour lire dans toutes les langues, tous les anciens & nouveaux Ouvrages qui peuvent concourir plus ou moins au bien de l'humanité en général, & de la France en particulier, afin d'en cribler, & d'en traduire tout ce qui eſt intrinſéquement bon, ou dont on peu tirer des conſéquences avantageuſes, & d'en former un livre d'or d'un uſage facile, où l'on trouveroit ſur chaque objet tout ce qui a été publié de meilleur. Ce travail paroît devoir fixer d'autant plus l'attention des Amateurs du bien public, qu'il y a grande apparence, qu'on chercheroit à l'imiter dans tous les dépôts où nous avons des richeſſes enfouies & inappréciables.

Peut-être trouvera-t-on que j'empiete ſur les devoirs de la Société projettée. Je ne le nie pas. Mais je dérogerois à mes principes, ſi je différois de communiquer des réflexions qui peuvent provoquer & accelérer l'éxécution d'une infinité de cho-

» &c. Elle n'envoye par conſéquent plus » qu'une petite quantité d'argent dans » ces pays, en comparaiſon de celle qu'» elle y envoyoit autrefois pour l'achât des » marchandiſes qu'elle en tire. Cette cir» conſtance eſt très-avantageuſe à la Com» pagnie & à toute la Nation.

» Si l'on fait attention à l'accroiſſement » conſidérable du Commerce de la Com» pagnie, au prix énorme auquel elle vend » la plûpart de ſes marchandiſes dans » les ventes publiques, ſi l'on conſidére la » grande quantité des marchandiſes qu'» elle importe en Angleterre, & particu» liérement du thé, dont la conſomma» tion actuelle paſſe la charge de dix vaiſ» ſeaux, n'eſt-il pas ſurprenant, que tous » ces avantages ne la déterminent pas à » porter ſes dividendes, à la ſomme au » moins où ils étoient autrefois?

» Un revenu net de ſix cens mille li» vres ſterlings par an, fait environ vingt » pour cent de ſon fonds capital. Je ne » ſerois pas d'avis qu'on proportionnât » tout-à-fait l'augmentation des dividen» des à l'accroiſſement de ce revenu, mais » il eſt juſte & naturel que nous retirions » quelque bénéfice de nos acquiſitions, de » nos ſuccès & des avantages qui en ré» ſultent. Je ſuppoſe que l'on applique ſeu» lement un dixiéme de l'augmentation » du revenu à l'accroiſſement des dividen» des. Cette opération les porteroit à huit » pour cent, & laiſſeroit plus d'un demi » million par an, pour augmenter le ca» pital & le Commerce de la Compagnie, » ou pour faire honneur à ſes engagemens » & à ſes dettes

» Indépendamment des avantages, dont » j'ai parlé ci-deſſus, la Compagnie verra » bientôt une augmentation annuelle dans » ſon capital, de l'épargne qu'il réſultera » de la réduction d'un pour cent par an» née, ſur l'intérêt de ſes billets. Il eſt cer» tain que ces fonds ſuffiſent pour rem» plir les objets que je propoſe, & quoi» que je déſire ſincérement le bien de no» tre poſtérité, j'imagine cependant que » nous avons droit de jouir à préſent d'une » partie au moins de nos avantages. Tout » ce que je viens d'avancer étant trop » connu pour être révoqué en doute, il » faut eſpérer que l'on indiquera inceſſam» ment une aſſemblée générale, afin que » les arrangemens que je propoſe ſoient » adoptés.

De Portsmouth, *le* 28 *Octobre* 1763.

Un Vaiſſeau venant de la nouvelle Angleterre, a rencontré 5 Chebecs algériens & 2 Vaiſſeaux de 60 canons qui croiſoient vers les Iſles occidentales. Ils ne lui ont fait d'autre avanie que d'examiner ſes papiers.

De Londres, *le* 30 *Octobre* 1763.

Le prix des Négres de la Guinées a augmenté de 20 pour cent, & celui des Négres nés dans les plantations, à proportion, ſur le bruit de la grande demande qu'il y aura de cette marchandiſe humaine pour la Floride. On penſe que le Commerce des Eſclaves tournera à bon compte cette année ci, parce qu'il y a moins de monopoleurs dans cette branche de Commerce, que dans beaucoup d'autres.

Extrait *du Saint James Caronicle*, *du* 31 *Octobre* 1763.

Il n'y a jamais eu dans ce Royaume un ſi grand Commerce au dehors, qu'à préſent. Les nouvelles acquiſitions demandent une grande quantité de marchandiſes de nos Manufactures, pour leſquelles les retours nous ſont faits en peaux du Canada, en une grande quantité de ſucre des Iſles grénadines. En peu d'années, nous aurons du vin, de l'indigo, & du ſucre encore de la Floride. Nous poſſedons maintenant tout le Commerce des peaux & du tabac, ce qui doit nous faire entrer des ſommes conſidérables.

De Paris, *le* 10 *Novembre* 1763.

Nous avons annoncé, Prov. N°. 59, » que nous devions écrire à M. le Sécrétaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de Paris. Nous l'avons fait. Nous en avons reçu une réponſe, ſur laquelle nous lui avons écrit la Lettre ſuivante. Elle fera connoître au Public, la raiſon qui nous détermine à différer la publication des noms des Souſcripteurs pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce.

Nous étions, Monſieur, ſur le point de donner la liſte des Souſcripteurs, pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, lorſque j'ai reçu votre Lettre. Vous nous faites eſpérer, » qu'à la rentrée de votre Société, vous lui ferez part de nos vûes & de nos ſuccès. Vous nous annoncez que vous ne ſerez pas des derniers à vous ſoumettre à la contribution des deux louis d'or, »

deux fois dans trois jours, dans les froids médiocres qui répondent à celui de notre grand hiver de 1709. M. le Marquis de Montalembert a vû pendant un hiver qu'il a paſſé à Petersbourg, dans ces jours extraordinaires où le froid étoit au dégré de la congélation du Mercure, allumer les poëles une ſeconde fois, douze heures après la première ; mais comme ces cas ſont des exceptions à ce qui arrive ordinairement, il conclut qu'en chauffant une ſeule fois ces ſortes de poëles, & y mettant la valeur de trois ou quatre de nos buches, moyennes en groſſeur, on ſera parfaitement chauffé. Ainſi, comme il le dit très-bien, avec la moitié moins de bois que ce qui s'en conſume dans une cheminée où l'on entretient du feu toute la journée, on peut obtenir continuellement une chaleur ſupérieure de pluſieurs dégrés, à celles de nos cheminées les mieux échauffées. » Ces méthodes réuniſſent donc pluſieurs grands » avantages, l'agrément & l'œconomie, » avec une diminution conſidérable dans » la conſommation des bois.

Mais cet ingénieux Académicien ne propoſe pas que l'on ſe ſerve de poëles préciſement ſemblables à ceux qui ſont en uſage dans les pays du Nord. Ils ſont d'une forme trop groſſière & trop éloignée de celles auxquelles nos yeux ſont accoutumés. Il en a imaginé d'autres, dont la conſtruction ne feroit rien perdre à l'élégance prétendue de nos cheminées. Il laiſſe ſubſiſter ce qui exiſte. Il cherche à faire pratiquer dans nos cheminées mêmes des poëles qui ayent autant & plus d'avantages que ceux qui ont été en uſage juſqu'à préſent, en conſervant d'ailleurs tous les agrémens dont les cheminées ſont ſuſceptibles. Voici les propriétés de ces nouveaux poëles.

» 1°. On peut ſe ſervir d'un poële pra» tiqué, ſelon cette méthode, dans une » cheminée, comme on fait d'une che» minée ordinaire ; on y verra le feu, & » on l'entretiendra de cette façon toute » la journée, tant qu'on ne ſe ſouciera » pas de jouir de l'œconomie, & de la » chaleur douce d'un poële.

» 2°. On peut dans un inſtant, en fermant » une ſou-pape, & en ouvrant une au» tre, par le moyen de deux cordons ſem» blables aux cordons des ſonettes, con» vertir la cheminée en un poële, dont la » chaleur augmentera juſqu'au point, où » l'on pourra la déſirer.

» 5°. On peu chauffer la chambre ſu» périeure avec le feu fait dans la cham» bre inférieure, ou chauffer la chambre » inférieure avec le feu fait dans la ſupé» rieure, & l'on peut faire du feu à la fois » dans les deux chambres ; alors les deux » feux ſervent à augmenter réciproque» ment la chaleur des deux chambres ; » mais l'on peut auſſi ſe ſervir comme che» minée de l'un des deux feux dans l'une » ou l'autre chambre, & même dans les » deux, ſi l'on ne veut y avoir que des » cheminées.

» 4°. On peut dans ces ſortes de poëles, » par le moyen d'une ſou-pape double, » empêcher la communication de la cha» leur avec la chambre inférieure ou ſupé» rieure, afin de ſe la réſerver pour la ſeule » chambre où l'on eſt, & l'on a toujours » le choix de jouir, ou d'un poële, ou » d'une cheminée.

» 5°. Si les cheminées ont leur tuyau » l'un derrière l'autre, au lieu d'être dé» voyés, la conſtruction ſera différente, » mais l'effet en ſera le même.

» 6°. On peut également échauffer deux » chambres de plein pied, ſéparées par un » mur de réfend, en n'allumant qu'un » ſeul feu dans l'une ou dans l'autre, lorſ» que les cheminées ſe trouvent conſtrui» tes dans le même mur ; & l'on fera dans » la ſituation de ces deux chambres, tout » ce qu'on a dit ci-deſſus, pouvoir s'exécu» ter avec deux chambres d'étage différent.

» 7°. On peut en plaçant ces ſortes de » cheminées dans des encoignures, chauf» fer avec le même feu, ſix piéces à la fois, » trois de plein pied & trois dans l'étage » au-deſſus.

» 8°. Enfin, avec une ſeule cheminée » placée dans un mur de réfend, à quel» que étage que ce ſoit, on peut chauffer » toutes les chambres placées d'un & d'au» tre côté de ce mur, tant ſupérieures » qu'inférieures, ſans qu'il y ait d'autres » cheminées dans aucune de ces cham» bres ; & l'on en chaufferoit huit, s'il y » avoit quatre étages.

» Tels ſont, dit M. le Marquis de Mon» talembert, les principaux avantages des » méthodes que je propoſe. Le principe » de ces conſtructions étant connu, il eſt

mer la première ſou-pape, qui bouchant parfaitement l'orrifice du milieu de la tablette, force la fumée d'entrer dans le tuyau latéral, de deſcendre, de paſſer par-deſſous le foyer, & de remonter par la troiſiéme branche du tuyau, par laquelle la ſeconde ſou-pape étant ouverte, elle s'échape. Lorſque le bois eſt conſommé, & que le braſier commence à ſe couvrir de cendres, on ferme la ſeconde ſou-pape, & alors on retient dans ſes tuyaux toute la chaleur du poële qui, ſe communiquant à tous les corps environnans, échauffe la maſſe de l'air de l'appartement, & y conſerve une douce chaleur.

On ſent que ce premier méchaniſme étant bien ſaiſi, on peut le modifier pour une infinité de cas & de poſitions, & qu'ainſi on peut obtenir tous les effets annoncés par M. le Marquis de Montalembert.

Nous n'entreprendrons pas de décrire ces différens cas, & ces différentes poſitions. Nous craindrions de ne nous pas faire entendre aſſez clairement, ſans le ſecours des figures. L'Auteur de ce Mémoire intéreſſant, ſe diſpoſe à le faire imprimer ſéparément avec les planches néceſſaires, afin de mettre le Public en état de jouir plus promptement des avantages de ſes ingénieuſes recherches. Nous nous bornerons actuellement à préſenter à nos Lecteurs quelques faits particuliers, qui leur donneront une idée de l'utilité très-réelle, dont peuvent être ces nouveaux poëles.

1°. On fait du feu dans ces poëles une fois en 24 heures, & l'on y met ſelon le dégré du froid, plus ou moins de buches de groſſeur à peu-près égale; il eſt eſſentiel que les morceaux de bois finiſſent de brûler à peu-près en même-tems pour avoir un plus grand braſier, & par conſéquent, plus de chaleur & de plus longue durée.

2°. M. le Marquis de Montalembert a fait exécuter un poële de cette eſpéce, dans la cheminée d'une antichambre, d'une maiſon qui lui appartient à Augoulême. Il n'étoit pas poſſible précédemment de faire du feu dans cette cheminée; il y fumoit au point qu'on étoit obligé de laiſſer les fenêtres & les portes ouvertes, & très-ſouvent cette précaution ne ſuffiſoit pas, il falloit éteindre le feu. Ce poële a été allumé pendant plus d'un mois, ſans qu'on ait ſenti aucune impreſſion de fumée. Des coups de vent très-violens donnerent ſur le haut de la cheminée, qui ſe trouve commandée de pluſieurs côtés; le feu, ce jour-là eut quelque peine à s'allumer, & même juſqu'a ce qu'il fût pris, il ſortit, de tems à autre, des bouffées de fumée dans la chambre. M. le Marquis de Montalembert fit faire quelques trous au haut du tuyau de la cheminée, par où la fumée pouvoit avoir ſon iſſue, lorſque le vent la rabattoit avec trop de violence. Depuis ce tems, on n'a plus apperçu de fumée dans la piéce. Une remarque très-importante à faire, c'eſt que pluſieurs poëles plus compoſés, conſtruits dans la même maiſon, n'ont point fumé le jour de ces coups de vent violens; ce qui donne lieu de croire que plus la fumée fait de détours, & moins elle eſt ſujette à réfluer dans la chambre par l'ouverture du poële.

» Mais un autre avantage bien réel que » ces ſortes de poëles ont ſur les chemi» nées, c'eſt de n'avoir jamais rien à crain» dre du feu. L'on ſent que quand il pour» roit ſe faire que la ſuye s'allumât dans » le premier tuyau montant, il ſeroit im» poſſible qu'elle continuât à brûler dans le » ſecond tuyau deſcendant, puiſque le » feu ne peut ſe communiquer de haut en » bas; d'ailleurs, en fermant les ſou» papes, tout ſeroit éteint, faute d'air. On » ne peut donc trop faire de vœux pour » que cet uſage s'introduiſe, puiſque c'eſt » un moyen de prévenir les accidens les » plus funeſtes.

M. le Marquis de Montalembert penſe qu'il ne s'amaſſera preſque point de ſuye dans les tuyaux de ces poëles, parce que la fumée les parcourant avec rapidité, n'aura pas le tems d'y dépoſer ſes parties groſſières, il cite ſur cela des faits qui paroiſſent très-concluans.

3°. » M. le Marquis de Montalembert a fait exécuter l'année paſſée un poële deſtiné à échauffer deux chambres, l'une au-deſſus de l'autre, chez un de ſes amis à Paris. La cheminée inférieure chauffe les deux chambres, ſans que la cheminé ſupérieure ait été arrangée pour chaufer la chambre inférieure. Le tuyau de la cheminée n'étoit que de plâtre, comme ils le ſont preſque tous à Paris. Il ne fit pas ouvrir le mantau de la cheminée. Un ſavoyard, en commençant par le haut, y plaça les languettes néceſſaires, faites de

» reviendra ; ainſi avec de la circonſpec-
» tion & de l'économie, chacun dans
» leur différent Commerce, ils préviен-
» dront les funeſtes effets d'une téméraire
» ambition, & les chûtes fatales que j'ai
» moi-même éprouvées dans le cours de
» mon Commerce ; ce qui, j'eſpére, n'au-
» ra plus lieu à l'avenir, en ſe méfiant
» des piéges que pourroient nous tendre
» des vûes trop ambitieuſes, & trop inté-
» reſſées. Je ne ceſſe de faire des vœux
» pour le ſuccès des entrepriſes de la Com-
» pagnie, & des Commerçans qui la com-
» poſent.

*Articles d'importation des* 14 *Vaiſſeaux* ; ſçavoir, 7 de la Chine, *le Royal Capitaine*, *l'Harcourt*, *l'Horſenden*, *le Royal Charlotte*, *le véritable Breton*, *l'Albion*, *l'Eſſex* ; 5 de Bengale, *l'Amiral Watſon*, *le Godolphe*, *le Tilbury*, *le Drake le Hardwick*, un de S. Georges, *le Fox* un de Moka, *l'Elgin*.

*Marchandiſes à la piéce.*

3310 *addaties*, 2225 *alliballen*, 360 *allabannées*, 11,786 *baſtas*, 11,820 *bandanno*, 206 *becttellées*, 472 d°. *pullicat*, 890 *carridaries*, 341 *chillies*, 3711 *chints* de Bengale, 5511/2 d°. *baſtas*, 225 d°. *lampaſſe*, 381 d°. *moorcas*, 327 d°. *ſannos*, 1179 *chowtars*, 380 *chucklas*, 1100 *coopies*, 68797 *coſſas*, 1162 d°. *à fleurs*, 538 *cuttannies*, 436 *coraſh*, 1662 *cushtas*, 1409 *baſin de Bengale*, 13,142 *dooreas*, 100 d°. *afleurs*, 154 *dooſotis*, 4561 *Emerties*, 541 *gingham*, 20,900 *gurrah*, 2799 d°. long, 12824 *humhums*, 13073 *draps longs*, 3460 d°. bleus, 1700 *lacowries*, 886 *moories*, 245 *mummoodies*, 36366 *mulmuls*, 879 d°. pour mouchoirs, 14000 draps de *Nanking*, 2412 *nainſooks*, 1620 *nillas*, 590 *peninſeo*, 318 *photas*, 299 *rings*, 4373 *romals* de Barnagore, 1474 d°. de France, 1210 *romals* blancs, 953 d°. *dullicat*, 618 d°. *ſuterſoye*, 28078 d°. *ſoot*, 42666 *ſalampouri*, 235 d°. bleus, 160 *ſanno*, 1913 *ſéeabandes*, 6270 *ſéerbetties*, 500 *ſurbandcomas*, 573 *ſéerſuckers*, 205 *ſnalbaſis*, 1855 *ſooſup*, 298 *ſubnums*, 80 *ſuccatoons*, 8893 taffetas, 569 d°. rayé, 120 *tepoys*, 20346 *taniceb*, 736 d°. à fleurs, 11145 *terrindam*, 593 d°. à fleurs. (*)

(*) Voyez le Dictionnaire du Commerce, au mot Compagnie Angloiſe.

*Marchandiſes au poids.*

2,489,700 ℔ de thé bohé, 107,000, d°. congo, 65, 400 d°. ſouchong, 1,364,300 d°. ſinglo, 153,700 d°. hyſon, 900,400 ℔ de caffé, 1870 de ſagou, 3,623,600 de ſalpêtre, 400,500 de bois de ſantal rouge, 27,900 de ſoie écrue de la chine, 54,000 d°. de Bengale, 3550 de fil coton, 78 caiſſes de porcelaine de la Chine, 598 demi caiſſes d°.

EXTRAIT *d'une Lettre de Londres.*

» Je ne ſuis pas peu ſurpris que les Mar-
» chands de cette Ville, trouvent mau-
» vais la vigilance qu'on employe pour em-
» pêcher certaines manœuvres auſſi pré-
» judiciables à leur intérêt, que contraires
» au ſervice du Roi. Il y a quelques ſemai-
» nes qu'un Vaiſſeau chargé de tabac ſorti
» du Port de Glaſgow pour aller en Ecoſſe,
» & deſtiné pour paſſer en France, fut
» arrêté dans le Port. Le Capitaine fut con-
» vaincu d'avoir endoſſé plus de poids pé-
» ſant qu'il n'y en avoit en effet, lorſ-
» qu'il fut délivré à l'acheteur, ayant, com-
» me on m'en a informé, endoſſé plu-
» ſieurs demi cent de 50 ℔, ſur le pied de
» 56. Dans ce cas, non-ſeulement l'ache-
» teur ſe trouve trompé de 6 ℔ ; mais en-
» core les revenus du Roi, ce qui eſt de
» très grande conſéquence pour l'un & pour
» l'autre. On n'eſt plus étonné actuelle-
» ment que le Port de Glaſgow l'ait em-
» porté ſur celui de Londres par le bon
» marché de ſon tabac ; s'il ſe paſſe de
» pareilles contraventions, par rapport à
» cette marchandiſe, que ne ſe fera-t-il pas
» dans les autres branches du Commerce,
» tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ? Par
» exemple de mettre pour endoſſement ſur
» les tonneaux un poids plus conſidéra-
» ble qu'il ne l'eſt en effet, lorſqu'on les
» délivre. On ſçait bien qu'avant de laiſſer
» paſſer le Certificat, on doit faire ſer-
» ment qne l'on emporte tant de ℔ péſant
» de tabac, & ceux devant qui on prête
» ce ſerment, ſuppoſent que réellement on
» n'en emporte que ce nombre. Si au
» contraire l'enregiſtrement d'après lequel
» ſe fait le Certificat contient plus que le
» tonneau ne peſe en effet, le Certificat
» eſt défectueux ; & ſi le ſerment a été fait
» comme il doit l'être, c'eſt le parjure le
» plus volontaire & le plus manifeſte.

*tion & rembourſement des dettes de l'Etat.*

» Les premiers momens de la paix, dit » Sa Majeſté dans le préambule de cette » nouvelle Loi, exigeoient de nous des » remedes prompts, & les circonſtances » ne nous ont pas permis de nous livrer à » tous les arrangemens que nous avions » déjà en vûe, mais à l'égard deſquels » nous n'avions pas encore pû réunir tou- » tes les inſtructions qui nous étoient né- » ceſſaires. Convaincu d'un côté, que la » bonne foi eſt la garde la plus ſûre du » trône des Rois, & que la confiance eſt la » véritable ſource des Finances; voulant » d'un autre côté régner, non par l'impreſ- » ſion ſeule de l'autorité que nous tenons » de Dieu, & que nous ne laiſſerons ja- » mais affoiblir dans nos mains, mais par » l'amour, par la Juſtice & par l'obſervation » des régles & des formes ſagement éta- » blies dans notre Royaume, Nous nous » ſommes fait rendre un compte exact de » tout ce qui a rapport, ſoit à nos Fi- » nances, ſoit à celui de nos dettes, ſoit » enfin à la meilleure adminiſtration, » qui pourroit être établie dans cette par- » tie ſi importante de la fortune publique. » Nous avons reconnu que la première » reſſource qui s'accordoit le plus avec no- » tre affection pour nos Sujets, conſiſtoit » dans la diminution & dans l'ordre de » chaque partie des dépenſes: Nous avons » donc pris à cet égard toutes les méſures » que notre ſageſſe nous permettoit dès » les premiers inſtans, & nos peuples ne » doivent pas douter que nous ne conti- » nuyons à chercher à employer les pré- » cautions qui dépendent de nous, pour » que les dépenſes, dans chaque partie » de l'Adminiſtration, ſoient fixées auſſi » invariablement qu'il eſt poſſible, & pour » que toutes celles qui ne ſont pas néceſ- » ſaires, ſoient ſoigneuſement écartées. La » forme de la perception des impôts nous a » paru auſſi mériter notre attention. Nous » avons balancé les inconvéniens qui » peuvent réſulter, tant de celle qui eſt » établie depuis ſi longtems, que des nou- » veaux moyens qu'on pourroit prendre » pour y pourvoir; & nous avons vû d'a- » bord, que quand même il y auroit des » changemens à faire, il ſeroit impoſſi- » ble de pouvoir s'y livrer ſans précaution, » dans la juſte crainte qu'ils n'occaſionnent » des retards dans la rentrée des deniers, » & d'autres inconvéniens de différente » nature, Nous avons pareillement recon- » nu combien il ſeroit dangereux de pren- » dre un parti auſſi important avant d'a- » voir pû diſtinguer & péſer, avec la plus » ſcrupuleuſe exactitude, toutes les vûes » que préſente une matière auſſi difficile, » & nous avons pris en conſéquence la ré- » ſolution d'interroger, avant tout, le » zèle & les lumières des Officiers de nos » Cours, & de profiter des connoiſſances » de ceux qui peuvent être plus particulié- » rement inſtruits des inconvéniens lo- » caux, & des circonſtances particulières » aux différentes Provinces de notre Royau- » me; nous nous ferons rendre un compte » exact & détaillé de tout ce qui aura ré- » ſulté de ces différens travaux, & alors » nous ſerons enfin à portée de faire » connoître définitivement nos intentions » ſur un objet auſſi intéreſſant pour le bon- » heur de nos peuples, & pour la ſplen- » deur de nos Etats. Obligé cependant de » prendre des méſures aſſurées pour pou- » voir continuer d'acquiter les dettes de » notre Etat, & de fournir aux dépenſes » courantes, nous avons réſolu d'établir » un fonds annuel & perpétuel d'amor- » tiſſement, deſtiné à être employé tout » entier au rembourſement des capitaux » des dettes de l'Etat, tant anciennes que » nouvelles..... Toutes ces vûes nous » ont déterminés à réunir dans une Dé- » claration, tout ce que nous voulons fai- » re exécuter, quant à préſent, rélative- » ment à nos Finances, & nous ne dou- » tons pas que nos Cours ne nous donnent » des preuves de leur zèle & de leur ſou- » miſſion, en s'empreſſant d'enregiſtrer » une Loi, dans laquelle nous pourvoyons » aux beſoins indiſpenſables de l'Etat, de » la manière la moins onéreuſe à nos Su- » jets qu'il nous a été poſſible, en même- » tems que nous cherchons dans l'avenir » tous les moyens capables de procurer à » nos peuples les ſoulagemens, dont nous » voudrions les voir déjà recueillir l'effet.

Les bons Citoyens nous ſçauront gré d'avoir mis ſous les yeux des Lecteurs une partie des vûes profondes, ſages & conſolantes qui ſe trouvent dans le préambule, que l'humanité & l'amour du bonheur des François paroiſſent avoir compoſé. Nous allons donner une idée des diſpoſitions que renferment les différens articles de cette Déclaration.

1°. Sa Majeſté ordonne qu'il lui ſera

Voilà ce que j'avois à dire de lui comme Citoyen. Dans la vie privée, il fut bon mari, pere tendre & maître humain.

Sur la fin de ſa vie, quoiqu'il ne fut point ennemi de la joie, il tomba dans une mélancolie qui lui ôta toute eſpéce de gayeté. Cette fâcheuſe ſituation d'eſprit fut occaſionnée par la perte qu'il fit d'un fils aîné, jeune homme qui donnoit les plus grandes eſpérances, doué des plus grandes qualités, en un mot, digne fils d'un tel pere, il ſentit vivement cette perte, mais la ſupporta avec réſignation.

Conſtamment attaché juſqu'à la fin de ſa vie aux ſciences dont il s'étoit ſervi ſi utilement pendant le cours de ſa vie, peu de jours avant ſa mort il préſida au Comité & finit, quoiqu'indiſpoſé, avec ſon exactitude ordinaire, l'affaire qui avoit été miſe ce ſoir-là ſur le Bureau.

Il étoit uni & ſimple dans ſes habillemens, ſobre dans ſa nourriture, & après avoir mené une vie qu'on peut avec raiſon repréſenter à la poſtérité comme un exemple à imiter, il eſt mort le 31 d'Octobre 1763.

M. Peter Wyche étoit Aſſocié correſpondant de la Société Royale d'Agriculture établie à Paris.

Ce fut lui qui engagea, il y a quelques années, la Société des Arts a écrire à pluſieurs Corps Académiques de l'Europe, pour les inviter à lui faire part de leurs lumières, & de l'expérience qu'ils pouvoient avoir acquiſe, ſur les moyens de nourrir les beſtiaux de verdure pendant l'hyver.

Nous avons donné ce morceau au Public, parce qu'il nous a paru mériter d'être connu parmi nous. On voit par-là que la Société de Londres, pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, accorde à ſes Membres le tribut de récompenſe qui leur eſt dû. Elle les préſente par des faits à la race actuelle, & future comme des modèles à imiter. Quel plus ſûr moyen de multiplier dans une Nation, ceux qui ſe ſont honorés du titre de ſes bienfaiteurs!

De Londres, *le 26 Novemb.* 1763.

*Exportation avec Certificat.*

*Pour l'Inde*, 26 quintaux d'épicerie, 19 tonnes de fer. *Pour la Méditerranée*, 37991 ℔ de tabac, 25 de caſtoreum, 90 de ſoie écrue. *Pour l'Eſpagne*, 191 quintaux de cacao, 107 de riz, 3700 peaux de daim, 20 d'élan. *Pour Lisbonne*, 441 écaille de tortue, 14 quintaux de toile d'aunage. *Pour Hambourg*, 625 quintaux de ſucre. *Pour Dublin*, 3172 ℔ de poivre, 317 de thé. *Pour Greneſey*, 470 piéces de bandano. *Pour la Flandre*, 30719 ℔ de tabac, 297 de ſoie torſe, 230 de fil. *Pour la Hollande*, 20 quintaux de gingembre, 777 de ſucre, 120165 ℔ de tabac, 1582 de ſoie écrue, 250 peaux de daim. *Pour Dunkerque*, 6 tonnes d'huile de baleine, 27739 ℔ de tabac, 108 piéces de cambray. *Pour les Indes occidentales*, 36 quintaux de toile d'aunage, 1 de canevas, 30 piéces de linon, 20 de toile, 17 de batiſte, 27 de toile peinte, 3 bandano, 6 romals, 44 verges de bazin, 6 ℔ d'épices. *Pour la Jamaïque* 212 quintaux de toile d'aunage, 10 de treillis, 11 d'épicerie, 18 de cire animale, 6 de fil retorts, 1144 ℔ de tabac, 64 d'épices, 17 de corail, 15 de colliers d'ambre, 247 d'émaux, 672 galons d'huile, 300 de vin, 7 piéces de linon, 7 de batiſte, 327 de porcelaine, 25 romals. *Pour la Géorgie*, 20 quintaux de toile d'aunage, 104 piéces de toile peinte, 5 de batiſte, 64 romals, 8 bandano.

*Exportation ſimple, du même jour.*

*Pour l'Inde*, 100 quintaux de fer blanc, 110 tonnes de plomb, 2050 piéces de drap long, 5400 de perpétuelle. *Pour la Meditéranée*, 32 quintaux de fer ouvragé, 21 d'airain, 10 de menues merceries, 80 quintaux de ſel d'Ebſom, 100 piéces de petites étoffes, 300 de bayette, 1650 verges de papier peint, 1400 quarts de froment. *Pour l'Eſpagne*, 6 quintaux de fer ouvragé, 10 d'airain, 19 de couperoſe, 900 quarts de froment, 100 de farine, 60 piéces de bayette. *Pour Lisbonne*, 200 piéces de petites étoffes, 250 de bayettes, 400 douzaines de bas, 30 de chapeaux, 100 groſſes de jarretieres, 4543 verges de papier peint. *Pour Hambourg*, 500 quintaux de ſucre rafiné, 43 de fer ouvragé, 23 d'airain, 6 de menues merceries, 12 d'étain fin, 19 de fer blanc, 400 quarts de froment, 300 piéces de petites étoffes, pour 300 ℔ ſterl. de différentes marchandiſes. *Pour l'Irlande*, 6 quintaux de livres, 30 tonneaux de bierre, 5 milliers de cerceaux. *Pour la Flandre*, 120 quintaux de ſucre rafiné,

» plus bas prix que nous. 3°. La méſintel-
» ligence ſurvenue entre les deux Nations,
» dans le tems de la guerre que nous eûmes
» avec l'Eſpagne, ſous le Regne de la Rei-
» ne Anne, eſt cauſe que les François ont
» commencé à ſe mêler de ce Commer-
» ce, & nous en ont plus fait perdre, que
» probablement nous n'en recouvrerons
» jamais. 4°. Les Rois de la Maiſon de
» Bourbon, qui ſont montés ſur le thrône
» d'Eſpagne, ayant encouragé les Manu-
» factures & les Arts, quelques Eſpagnols,
» quoiqu'en petit nombre, ont tourné
» leurs vûes du côté des Arts & du Com-
» merce, & ont fait dans quelques-unes
» de ſes branches, des progrès qui ont beau-
» coup retardé les nôtres. Pendant quel-
» ques années, le Miniſtère d'Eſpagne s'eſt
» efforcé par le moyen des Ouvriers étran-
» gers, de mettre ſur pied différentes
» Manufactures, & l'attention particu-
» lière qu'on a donnée à cet objet, n'a
» pas été entiérement ſans effet.

» Au tems de Joſué Gée, le Commerce
» entre la Grande-Bretagne & l'Eſpagne,
» étoit ainſi; ſçavoir, *Exportation* pour
» l'Eſpagne. 1°. *Draps larges.* 2°. *Droguets.*
» 3°. *Calemandes.* 4°. *Bayette.* 5°. *Petites*
» *étoffes.* 6°. *Cuirs.* 7°. *Merlus ou poiſſon*
» *ſalé.* 8°. *Fer blanc.* 9°. *Plomb.* 10°. *Grains.*
» Nous rapportions d'Eſpagne en retour.
» 1°. *Des vins.* 2°. *De l'huile.* 3°. *Des fruits.*
» 4°. *Du bois.* 5°. *De l'indigo.* 6°. *Du bois*
» *de campêche.* 7°. *De la cochenille.* 8°. *Des*
» *matières pour les teintures.* M. Gée n'a
» point fait mention dans ſes Mémoires
» de la ſoie, & cela, pour une bonne rai-
» ſon, c'eſt que l'exportation de cette
» marchandiſe hors de l'Eſpagne, n'a été
» permiſe qu'en 1760, & même alors,
» quand la défenſe fut levée, il ne fut
» même permis d'en exporter que depuis
» le 16 Novembre, juſqu'au 16 Mai de
» chaque année, & ce, ſeulement par les
» Ports de Barcelone, d'Alicante & de
» Carthagêne. L'exportation n'étoit pas
» permiſe durant les ſix autres mois, afin
» que les Ouvriers puſſent avoir le tems
» de veiller a leurs fabriques.

» Nous avions coutume alors, d'enle-
» ver au moins les deux tiers de la ſoie
» d'Eſpagne, ce qui nous mettoit en état
» de vendre aiſément aux Eſpagnols, qui
» néanmoins nous payoient une balance
» conſidérable en lingots.

De Charles-Town, *le* 28 *Sept.* 1763.

On attend ici dans peu 200 Proteſtans des Provinces méridionales de France, qui ont quitté leur pays, pour aller s'établir en Angleterre. Ces gens ſont la plûpart bons Vignerons, & excellens ouvriers en ſoie.

De Cadix, *le* 21 *Novembre* 1763.

Du premier Novembre de l'année dernière, au premier du même mois de la préſente année, il eſt entré dans ce Port, non-compris les Navires nationaux, 900 Vaiſſeaux; ſçavoir, 300 Anglois, 200 Hollandois, 200 François, les autres étoient des Navires Suédois ou d'autres Nations. On peut voir par ce tableau, combien le Commerce des François & des Hollandois eſt augmenté, de ce qu'il étoit autrefois. En 1750, le nombre des Vaiſſeaux de ces deux Nations entrés dans notre Port, étoit à celui des Vaiſſeaux Anglois dans la proportion de deux à cinq.

De Londres, *le* 1 *Décembre* 1763.

On trouve dans l'Iſle du Cap Breton, & dans la principale des Iſles qui lui ſont adjacentes, une très-grande quantité de bon charbon de terre. On pourroit y établir un Commerce de minéral, ce ſeroit rendre un grand ſervice au Public, & nous pouvons y ajoûter la perſpective d'un gain conſidérable. Cette branche de Commerce étant ouverte, & jointe à l'avantage que nous tirons des pêcheries que nous avons établies ſur cette côte, rameneroit à un prix raiſonnable cette utile marchandiſe, qui ſerviroit de plus d'un très-bon leſt pour les Vaiſſeaux, & ſeroit une pépiniére de Matelots. On pourroit employer l'Eté à tirer le charbon du minéral, & à le préparer; on en chargeroit un certain nombre plus ou moins conſidérable de Vaiſſeaux, qui, aidés d'un bon vent de Nord-Oueſt, qui ſouffle réguliérement ſur cette côte, dans le tems du départ des Navires, pourroient arriver dans la Tamiſe préciſément à l'entrée de l'hiver, après une traverſée de trois ſemaines. Par ce moyen, nous ne manquerions pas d'une marchandiſe qui nous eſt utile pour le chauffage, nous l'aurions à meilleur marché, & on pourroit employer utilement ſur ces Bâtimens charbonniers, un nombre d'habitans de l'Amérique ſeptentrionale, & tous ceux qui ſont ici ſans em-

de 816 cuirs en poils; de 100 *pagas* de figues; de 4 ballotins de coton en laine; de 45 dents de morfil & d'une caiſſe de confitures.

Le Navire Danois l'*Eliſabeth*, Cap. Buhr, venant du Port Maurice, chargé de 264 piéces, 57 demi-piéces & 2 quarts d'huile.

Le Navire Danois *les Trois Freres*, Cap. Holſt, venant d'Oneille, chargé de 231 piéces, 40 demi-piéces d'huile; de 2 demi-bottes, 5 quarts & 6 barrils de vin.

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 18 Décembre, le Brigantin *le Vigilant*, Cap. Mouchel, allant à la Martinique avec 4 paſſagers.

Le Dogre l'*Amitié*, Cap. Houel, allant à la Guadaloupe.

Le Navire *la Comteſſe d'Hérouville*, allant à Dunkerque.

Le Senau *la Fidelle*, Cap. Foſſe, allant au Cap.

*Navire en Armement.*

Le Navire François *le Mercure*, fin voilier du port d'environ 160 tonneaux, armé de 12 canons, 4 pierriers & autres menues armes, 18 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine *Pierre Leclerc*, de Dieppe, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture à Cadix, & partira vuide comme plein, le 20 Janvier prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, *à Meſſieurs Lebourg, freres*; au Havre, *à Meſſieurs Baudry & Boulongne.*

## *V E N T E S.*

Le 28 Décembre courant, à 10 heures du matin, il ſera procédé judiciairement à la vente, au plus offrant & dernier enchériſſeur, d'une partie de 18 balles de coton de la Martinique, dépoſées dans les magaſins de *M. De la Haye le Bouis*, Négociant au Havre, rue de la Halle. *Les conditions de paiement ſeront expliquées lors de la vente.*

Le 29 dudit mois, il ſera procédé à la vente de la Galiote Hollandoiſe *les Deux Bons Amis*, de 150 tonneaux, Cap. *Claas Martens*, arrivé dans ce Port le premier Décembre, venant de Liſbonne, avec ſes circonſtances & dépendances, ſuivant l'inventaire dont on donnera communication.

*Les conditions de paiement ſeront auſſi expliquées lors de la vente*

De Rouen, *le 16 Décembre* 1763.

*Arrivée de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 15 Décembre, les Navires des Capitaines *Jean-Baptiſte Boutan* & *J. Pelletier*, venant de Liſbonne, chargés de 851 caiſſes d'oranges & de cirrons; de 528 balles de coton en laine; de 857 planches & 17 buches de bois de paliſſandre; de 2 balles de peaux de chiens de mer; de 400 *pagas* d'amandes & de 100 ſacs de Curcuma (*a*).

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 6 juſques au 15 Décembre, le Navire *la Notre-Dame de Begogne & S. Joſeph*, de 90 tonneaux, Cap. Juan-Antonio de Eguilleor, allant à Bilbao, chargé de 5 caiſſes & 2 barrils de fruits crus; de 175 *douzaines* de rubans de fil; de 440 bouteilles de vin de Bourgogne; de 100 bouteilles de vin de Champagne; de 15 ℔ de confitures; de 140 *groſſes* de padou; 41 *douzaines* d'épingles; de 770 ℔ d'aumale imprimée; de 2460 ℔ de fayance; de 12 *groſſes* de lacets; de 2400 ℔ de ſiamoiſe; de 200 ℔ de gingas; de 40 ℔ d'étoffes de Reims; & de 2 barriques de cidre.

Le Navire l'*Agenor*, de 100 tonneaux, Cap. le Cacheux allant a Dublin, chargé de 3 piéces & 672 bouteilles de vin de Champagne; d'une piéce & 700 bouteilles de vin de Bourgogne; de 344 ℔ de toile de lin; de 103 barrils de fruits crus; de 6425 ℔ de fayance; de 840 bottes de vaudes; de 14 *douzaines* de bonnets de caſtor, fabrique de Paris; de 106 ℔ de dentelles de ſoie; de 2 caiſſes de plumes d'autruches; de 5 caiſſes & 1 tonneau de merceries.

Le Navire l'*Africain*, de 100 tonneaux, Cap. le Noir, & le Navire *la Bonne Intention*, de 100 tonneaux, Cap. Pierre Eſſels, allant tous deux à Rotterdam, chargés de 75 mannes de chardons; de 2 barriques & 150 bouteilles de vin de Bourgogne; de 75 bouteilles de vin de Champagne; de 4 barrils de navets; de 17 barrils de fruits crus; de 270 de con-

(*a*) *Curcuma*, racine médecinale. Les Teinturiers s'en ſervent auſſi pour teindre en jaune & pour rehauſſer la couleur rouge des étoffes teintes avec la cochenille ou avec le vermillon.

nes Jacinthe, Daniel & Hugues, allant au Cap, en ſont partis le 10, & que le même jour il eſt arrivé par terre un matelot de Bayonne, nommé *Jean Laſerre*, venant de Fangerolles, qui a déclaré s'être embarqué ſur le Senau *la Marianne*, de Honfleur, commandé par le Capitaine Queriſmandy, de Breſt, venant de Terre-Neuve, chargé de morue pour Marſeille, & que le 10 de ce mois du matin, ledit Senau ſe trouvant par le travers de Fangerolles, a coulé bas, & qu'il n'y a que lui qui ſe ſoit ſauvé par le moyen d'un Bâteau de pêcheur qui l'a pris ſur l'eau.

Le Capitaine Nicolas Janſe, de S. Valery, commandant le Vaiſſeau *le Triomphant*, parti de Carthagene le 5 Novembre en leſt. Il a relâché à Alicante le 7 & en a mis ſous voile le 8 ſous l'eſcorte d'un des Chebecs du Roi, commandé par *M. Durand de Saune*. Il rapporte que le 17 étant vers Barcelone, il a joint l'Eſcadre de deux Frégates & deux Chebecs du Roi commandés par par *M. Demories*, qui avoit ſous ſon eſcorte environ 15 Bâtimens. Il s'en eſt ſéparé le 21 au travers de Palamos par un coup de vent de Nord-Eſt.

Le Capitaine Gabriël Faudon, de la Ciotat, commandant la Barque *la Trinité*, parti de Cadix le 30 Octobre, n'ayant qu'une legere partie de marchandiſes. Il en a mis ſous voile ſous l'eſcorte de l'Eſcadre de M. Demories, compoſée de 2 Frégates & 3 Chebecs du Roi. Il a relâché a Barcelonne le 20 Novembre avec un deſdits Chebecs, en compagnie duquel il en a mis ſous voile le 24. Il s'en eſt ſéparé le 27 ſur le Cap S. Sébaſtien.

M. Joſeph-Pierre Viollet, Lieutenant du Vaiſſeau *La Anne*, commandé par le Capitaine Etienne Deſbois, de S. Malo, detenu dans ſon bord par indiſpoſition, parti du Petit Nord le 23 Septembre chargé d'environ 4500 quintaux de morue & de 35 barriques d'huile de poiſſon. Il eſt entré dans le Détroit le 2 Novembre. Il rapporte que le 14 ſe trouvant par le travers de Palamos, il a parlé au Capitaine de la Frégate du Roi *la Playade*, venant de Malaga, de laquelle il s'eſt ſéparé le 22 vers le Cap de Creoux, par un coup de vent de Nord-Eſt.

Le Capitaine Louis Reynaud, de la Ciotat, commandant le Vaiſſeau *S. Pierre*, parti du Fort-Royal-Martinique le 20 Août, chargé de ſucre, de caffé, & de cacao pour Marſeille, il y a laiſſé les Capitaines *Iſnardon*, *Savi*, *Lunel* & *Liman*: ce dernier deſtiné pour la Grenade Il a abordé à Malaga le 12 Octobre & en a mis ſous voile le premier du courant avec les Capitaines *Cauvin* & *Iſnare*, ſous l'eſcorte de 2 Frégates & 3 Chebecs du Roi commandés par M. Demories. Il s'en eſt ſéparé le 21 ſur Cadequié par un coup de vent de Nord.

DU HAVRE, *le 8 Décembre 1763.*

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port les 6 & 7 Décembre, le Navire *la Félicité*, Cap. Ollive, allant au Port-au-Prince, il avoit relâché ici le 20 Novembre.

Le Senau *la Paix*, Cap. Eyrier, allant audit lieu.

Le Navire *le Comte de Cheſſy*, Cap. Jacques Thou, allant à la Martinique.

Le Navire le *Gra ieux*, Cap. Guerard, allant au Cap François.

Le Navire *le Voyageur*, Cap. Grieu, allant à S. Malo.

Le Senau *le Grand Henri*, Cap. le Sage, allant à la Martinique & à la Guadaloupe.

*Navires en Armement.*

Le Navire *les Deux Amis*, de 160 tonneaux, 15 hommes d'équipage, Cap. Pierre Des Hayes, eſt en charge pour le Cap François en droiture, & partira à la fin du préſent mois. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris, *à Meſſieurs Papelier & Eberts, Place des Victoires;* à Rouen, *à M. Horutener;* & au Havre, *à Meſſieurs Mouchel & beau-fils.*

Le Senau *la Flore*, de 120 tonneaux, 15 hommes d'équipage, Cap. De Glos, eſt en charge pour la Martinique & la Guadaloupe, & partira à la fin du courant. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, *à M. Buſſeveſtre;* au Havre, *à M. Le Monnier l'aîné.*

DE ROUEN, *le 7 Décembre 1763.*

On nous mande de Quillebeuf que le Navire du Capitaine *Miraubau*, venant de Bayonne, entré le premier de ce mois en riviere, a été battu de gros vents qui lui ont cauſé bien des avaries.

Nous apprenons par des lettres de Ca-

DU HAVRE, *le premier Décembre* 1763.

*Arrivée de Navires.*

Le 30 Novembre, la Galiote Hollandoiſe *les deux Bons Amis*, Cap. Claas Marten, venant de Liſbonne, & de Vigo en Eſpagne, eſt entrée dans ce Port chargée de ſucre du Breſil, & de coton de Maragnan.

Le Capitaine Beurrier, venant du Banc de Terre-Neuve, & arrivé le 30 Novembre à Honfleur, rapporte qu'il a quitté le 29 travers le Cap de la Hague, le Navire *le Favori*, Cap Prudhomme, venant de Léogane, & que ce Navire devoit louvoyer dans ce parage en attendant la grande Mer, pour entrer au Havre.

DE SAINT VALERY, *le 2 Décembre* 1763.

*Arrivée de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port pendant les quinze derniers jours du mois de Novembre, les Navires *la Jeanne*, Cap. Tonde, & *la Fortune*, Cap. R. Gibbon, venant d'Aberden en Ecoſſe, chargés de ſaumons; le Navire *le Comte de Cayeux*, Cap. Nicolas Duhamel; le Navire *l'Oranger*, Cap. Jacques Darras; & *le Saint Louis*, Cap. Villain, venant tous trois de Dieppe chargés de harengs & de morue; *la Sainte Françoiſe*, Cap. Charles Vaſſeur, venant de Nantes chargée d'ardoiſes; & *l'Huſſart*, Cap. J. Menot, venant de Grandcamp, chargé d'huitres.

*Navire en Armement.*

Le Navire *le Machaut*, Cap. Nicolas Grégoire, de 10 canons & de 14 hommes d'équipage, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, & partira vuide comme plein du 4 au 8 Janvier prochain.

DE ROUEN, *le 2 Décembre* 1763.

*Prix des Grains.*

Froment, 8 ᴴ 10 ſ à 9 ᴴ *la mine*; ſeigle, 4 ᴴ 10 ſ; orge, 4 ᴴ 10 ſ à 4 ᴴ 15 ſ; avoine, 7 ᴴ; ſarraſin, 4 ᴴ 8 ſ.

*Arrivée de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port, du 29 Novembre juſqu'au premier Décembre, le Navire du Cap. *Volkert Jans Devries*, venant d'Amſterdam, chargé de 11 paquets de fanons de baleine; de 685 buches de bois de Campêche; de 56 piéces d'huile de baleine; de 88 balles de coton; de cuir, de papier, de planches de chêne & de ſapin.

Les Navires des Capitaines *Pieters Dirck* & *Paul Henri Moye*, venant d'Hambourg, chargés de 131 balles de laine; de 13 tonneaux de plumes; de 8 tonneaux, 4 futs & 26 paquets de cire; de 93 barrils de fer blanc; de 125 feuilles & 1 barril de fond de cuivre; de 3 paquets, 1 barril & 19 planches de cuivre; de 370 bottes de fil de laiton; de 7 barrils de fer noir; de 72 barrils de bray; de 21 barriques de ſoie de porc; de 17 balles de peaux de liévre; de 2 caiſſes de chicotin; de 12 futs de creuſets; de 8 barrils de viande; d'un ballot de cuir de Ruſſie; de 2 barrils de limes; de 100 ſaumons de plomb; de 24 rouleaux de tiſſu de ploc (*a*); de 27 futs d'alun; d'un tonneau de boiſerie; de 4 caiſſes de laque; de 10 barrils d'azur; de 2 barrils de nacre; d'une futaille de couperoſe, &c.

Le Navire du Cap. *Warner Pieters*, de Rotterdam, venant dudit lieu, chargé d'une balle de bois moulu; d'un boucaud de girofle; de 34 barrils de céruſe; de 16 buches de bois de couleur; d'une bouteille d'huile de vitriol; de 2 barrils d'arſenic; d'une balle, 2 barrils & 2 caiſſes de drogueries; de 3 futs de ſouffre; de 90 futs, 4 barriques & 50 barrils d'huile de baleine; de 8 barrils de rouge brun; de 2 barrils de vermillon; d'un barril d'orge perlée; de 25 balles de coton; d'un paquet de baleine; de 208 barrils de morue; de 4 futs d'huile de lin; de 80 bottes d'acier; d'un barril de limes; d'une balle de laine; de 164 barres de fer; d'une demi-caiſſe de thé; de 12 barrils & 1 demi-barril de mine de plomb.

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port, du 29 Novembre au premier Décembre, le Navire *l'Eſ-*

(*a*) *Ploc* ſe dit des poils de vaches, de chevres, de chevrotins & de chiens.

barrils de morue ; de 286 fromages ; d'un barril de muſcade ; d'un paquet & 1 caiſſe de thé ; d'une caiſſe de cire ; d'une caiſſe d'aniſette ; de 24 balles de ſoude ; de 32 barrils d'azur ; d'un barril d'écailles ; de 3 paquets de rottins ; de 13 paquets de fanons de baleine ; de 20 balles de coton : le ſurplus conſiſte en plumes, papiers & clincaillerie.

DE BLOIS, *le 26 Novembre 1763.*

On ſe flattoit que les vins nouveaux ſeroient promptement enlevés, fondé ſur ce qu'il n'en reſte preſque plus de vieux à vendre dans ce Pays, & que cette année il n'y a de vin un peu paſſable que dans les vignobles des bords de la Loire, de l'Orléanois & du Blaiſois. Auſſitôt les vendanges finies, on goûta les vins quoique bouillans encore, on leur trouva un peu de verd, cependant eu égard aux différens tems où l'on a vendangé, il y en a quelques uns d'aſſez bonne qualité.

Les Marchands de vin de Paris & d'ailleurs ſont venus ici en aſſez grand nombre & ont offert 40 ℔ du tonneau de vin de la Côte des Noels, S. Claude & Vineuil, mais on n'a point voulu les livrer à moins de 50, 55 & 60 ℔ ; quelques particuliers ont vendu 33 & 36 ℔, & ont d'autant mieux fait, que depuis ce tems on n'a vû aucun acheteur, que les commiſſionaires ne font aucune demande, & que ces trois crûs produiſent un vin blanc de primeur, qui eſt ordinairement conſommé à Pâques.

Il y a déja du tems que les brûleurs eſſaient les vins blancs de la Côte, il faut actuellement ſix poinçons & demi de vin, pour faire un poinçon d'eau-de-vie, on croit qu'après l'hiver il n'en faudra que ſix. La Sologne qui a été vendangée la derniere, promet du vin de meilleure qualité ; le vin noir nouveau eſt ſans prix.

L'eau-de-vie nouvelle a été vendue aujourd'hui 82 à 83 ℔ ; la vieille 85 à 86 ℔ les 29 *veltes* & demie, avec apparence de diminution.

*Prix des Grains & Fourages.*

Froment *nouveau*, 48 à 51 ℔ *le muid* ; froment *vieux*, 57 ℔ ; avoine, 5 ſ *le boiſſeau* ; foin, 28 à 30 ſ le *cent peſant* ; paille de froment, 14 ℔ les 104 *bottes*, du poids de 18 à 20 ℔ chacune ; paille de ſeigle, 11 à 12 ℔ les 104 *bottes*.

DE MORTAGNE AU PERCHE, *le 24 Novembre 1763.*

*Prix actuel des Toiles.*

Brins de $\frac{7}{8}$, 21 ſ 6 d, à 22 ſ ; brins de $\frac{1}{4}$, 17 ſ 6 d à 18 ſ ; gros-forts, de $\frac{7}{8}$, 16 ſ 6 d à 17 ſ *l'aune* : ces toiles ſe vendent ici à 24 aunes pour 20. Les piéces ſont de 66 aunes, & ne ſe paient que ſur le pied de 55 aunes. Toiles de Vimoutiers, de $\frac{4}{4}$, 28 ſ 6 d à 30 ſ *l'aune* ; les piéces ſont de 76 aunes, mais l'acheteur n'en paie que 60 *aunes*.

La récolte des bleds & des grains de toute eſpece, ainſi que des chanvres, a été conſidérable dans cette Province.

Le froment vaut ici 2 ℔ 15 à 3 ℔ 5 ſ *le boiſſeau*, peſant 64 à 66 ℔ ; le ſeigle 1 ℔ 15 ſ à 2 ℔ ; l'orge, 1 ℔ 14 ſ à 1 ℔ 18 ſ ; l'avoine, 1 ℔ 2 ſ à 1 ℔ 5 ſ.

DE PITHIVIERS *en Gâtinois*, *le 19 Novembre 1763.*

Le prix des grains diminue de jour en jour, les plus beaux bleds nouveaux ne ſe ſont vendus aujourd'hui que 11 ℔ 10 ſ *le ſeptier* ; le meteil, 8 à 10 ℔.

La plus belle avoine, 5 ℔ 10 ſ, & la commune 5 ℔ *le ſac*, peſant 240 ℔.

Les bons vins vieux de l'année derniere ſe vendent 90 & 100 ℔ *le tonneau*, compoſé de 2 poinçons qui tiennent chacun 240 *pintes*, meſure de Paris.

On a vendu des vins nouveaux 48 & 50 ℔ *le tonneau*.

Nous apprenons par nos Correſpondans que les vins d'Andrezy, à une lieue de Poiſſy ſur la Seine, qui ſe vendoient l'année paſſée 90 ℔, ſont montés à 120, 130 & 150 ℔.

La recolte du ſafran a manqué totalement dans le Gatinois.

## *AVIS.*

Les perſonnes auxquelles il eſt ou ſera dû des arrérages de rentes perpétuelles, viageres ou penſions par M. LE MARQUIS DAUNOY & Madame ſon Epouſe, ſont priées de s'adreſſer à *M. Le Pan*, Négociant rue des Saints Peres, vis-à-vis la rue de Verneuil à Paris, qui eſt chargé de les payer en juſtifiant de leurs titres à fin d'enrégiſtrement.

Hans Pieters, venant de Riga, chargé pour le Havre de 140 balles de chanvre.

Le Brigantin Anglois *le Whim*, Cap. Georges Heuton, venant de Corck, chargé de 960 barrils de bœuf, de 50 ancres de lard; de 10 barrils de langues de bœuf, d'une futaille & 15 tiercons de saumure; de 10 frequins & 150 demi-frequins de beurre; de 200 caisses de chandelle; de 10 barrils & 50 demi-barrils de suif.

Le Navire *le Voyageur*, Cap. Grieux, venant de Marseille, chargé de 20 piéces & six demi-piéces d'huile; de 96 balles de coton en laine & 1 balle de coton Baza; de 627 demi-caisses & 58 caisses de savon; de 7 futailles & 1 caisse de souffre; de 2 sacs de galles; de 36 sacs de sumac; de 36 sacs d'alun; d'une barrique de gomme; de 14 caisses de fruits; de 4 caisses de marbre & de coquillages.

Le Navire Hollandois *la Dame Marie*, Cap. Coesman, venant du Port Maurice, chargé de 281 piéces, 9 demi-piéces & 8 quarts d'huile; de 2 caisses emballées & de 20 caisses de suc de réglisse.

*Départ de Navires.*

Il est sorti de ce Port le 17, 18 & 21 Novembre, la Galiote du Roi, *l'Aimable Mélanie*, Cap. Leloup, allant à Cherbourg.

La Galiote Hambourgeoise *la Nouvelle Espérance*, Cap. Pieters Dirck; & la Galiote Hambourgeoise *le Guillaume*, Cap. Paul Henry Moye, allant toutes deux à Rouen.

*Navire en Armement.*

La Galiote Hollandoise *la Petronelle & Barbara*, Cap. Sikke Hilles, est en charge dans ce Port pour Amsterdam en droiture, & partira dans le commencement de Décembre. Ceux qui voudront y passer ou charger des marchandises, s'adresseront au Havre, *au S. Houssaye, interprete, ou audit Capitaine.*

De Dieppe, *le 22 Novembre 1763.*

*Navires arrivés à Dieppe, venant de la pêche de la morue sur le Banc de Terre-Neuve, depuis le 26 Juillet, jusques & compris le 7 Novembre.*

*Navires de Saint Malo.*

*Le Paquet d'Afrique*, Cap. Jean-Baptiste Lemoine. — *Le Juvenal*, Cap. Charles Lefevre. — *La Police*, Cap. François Guillard. — *L'Aimable Marie*, Cap. Joseph Chapelle. — *Les Deux Sœurs*, Cap. Christophe Cochard. — *La Princesse Charlotte*, Cap. Jean Barber. — *La Manon*, Cap. Jean Guesne.

*Navires de Granville.*

*La Jeune Françoise*, Cap. Gilles le Fournier. — *L'Eole*, Cap. Lomprey Louvel. — *La Marquise*, Cap. Jean-Baptiste le Turc. — *Le Don de Dieu*, Cap. Ducheſne. — *La Notre-Dame de Libon*, Cap. Boisnard Maisonneuve. — *Le Claude Alexandre*, Cap. Loyer Deslandes. *La Marie de Grace*, Cap. Denis Lebay. — *La Jeanneton*, Cap. la Fontaine le Turc. — *Le Jacques Geneviéve*, Cap. V. Guerin. — *La Novice*, Cap. Gilles Basset.

*Navires de Dieppe.*

*Le Saint Antoine*, Cap. Jacques Adelas. — *Le Saint Louis*, Cap. Perriet. — *La Marguerite*, de Fécamp, Cap. Metais. — *L'Amitié*, d'Honfleur, Cap. Louvet.

De Rouen, *le 21 Novembre 1763.*

On vient de recevoir des lettres de Quillebeuf, qui nous apprennent que le Navire du Cap. *Sundmarck* venant de Stockolm à Rouen, a échoué en entrant en riviere.

*Départ de Navires.*

Il est sorti de ce Port du 15 au 20 Novembre, le Navire *le Triton*, de 120 tonneaux, Cap. Maxime Duval, allant à Lisbonne, chargé de 48 arbrisseaux de Tilleul; de 1800 bouteilles de vin de Champagne; de 492 cuirs & 233 morceaux de cuirs de vaches; de 380 ℔ de toile à matelats, fabrique de Lille; de 1495 ℔ de flanelle; de 102 rasoirs communs; de 230 ℔ d'étoffes du Mans; de 250 ℔ de coutil de fil; de 5085 ℔ d'étoffes de la fabrique de Reims; de 13050 ℔ d'aumale imprimée; de 2578 ℔ de fayance; de 410 ℔ de petite draperie; de 200 ℔ de rubans de soie; de 2 tonneaux de couteaux communs, fabrique de S. Etienne; de 525 ℔ de toile tout fil; de 5240 ℔ de merceries mêlées; de 3 caisses d'eau de Méliſſe; de 214 ℔ d'épingles; de 100 ℔ de toile de lin; de 12 grosses de parchemin neuf; de 21 piéces de drap de Sedan; de 439 douzaines de peaux de veaux corroyées; de 100 douzaines de tabatieres de carton; de 78 douzaines de tabatieres d'écaille; de 60 paires de bas de soie; de 380 ℔ de siamoise; de 20 ℔ d'étoffes de soie, fabrique de Lyon, & de 12 barrils de fruits crus.

*La Jeanne Gertude*, de 90 tonneaux; Cap. Armes Siebolt, allant à Amsterdam chargée de 6 piéces de garance de renvoy;

20 tierçons, 109 quarts & 2 ſacs de caffé; d'une balle & d'un ſac de coton; d'un ſac de cacao; & de 2 greniers de cannefice.

DE NANTES, *le* 12 *Novembre* 1763.

*Arrivée de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 29 Octobre au 8 Novembre, le Navire *la Reine de France*, du port de 300 tonneaux, Cap. le ſieur Taillard; *les Deux Sœurs*, de 400 tonneaux, Cap. le ſieur Guenichon; la flute du Roi, *l'Etoile*, de 250 tonneaux, commandée par M. *Duchillaud*; la flute du Roi, *la Barbue*, de 200 tonneaux, commandée par M. *Dugaſquet Montauban*, venant tous quatre de Leogane, chargés de 1177 barriques, 7 ancres, 6 tierçons & 81 quarts de ſucre terré; de 236 barriques & 21 quarts de ſucre brut; de 51 barriques & 12 quarts de ſucre tête; de 20 boucauds, 26 barriques, 1 ancre, 196 quarts & 1 ſac de caffé; de 106 futailles, 1 boucaud, 27 barriques, 3 tierçons, 2 caiſſes & 18 quarts d'indigo; de 90 ℔ de cacao; de 14 balles, 453 ballots & 116 ballotins de coton; de 2 barrils de carret; de 13 cuirs & 176 côtés de cuirs tannés; de 6 madriers, 26 chevrons & 139 planches de bois d'Acajou; de 1100 buches de bois de Gayac; de 6 flacons & 24 bouteilles de ſirop.

Le Navire *la Sainte-Anne*, de la Guadaloupe, de 100 tonneaux, Cap. le ſieur Terrier, venant dudit lieu, chargé de 194 barriques de ſucre brut; de 7 barriques 4 quarts de ſucre terré; de 23 balles de coton; de 12 quarts & 1 ſac de caffé.

Le Navire, *la Julie*, de 260 tonneaux, Cap. le ſieur Labarre Frouſt, venant du Port-au-Prince; le Navire *la Brillante*, de 300 tonneaux, Cap. le ſieur Fradin, Armateur M. *Delavilleboiſnet*, venant du Cap, chargés tous deux de 42 pains de ſucre rafiné; de 248 barriques & 30 quarts de ſucre brut; de 103 barriques de ſucre tête; de 694 barriques & 52 quarts de ſucre terré; de 40 futailles, 12 quarts & 1400 ℔ de caffé; de 37 futailles, 2 ancres, 15 quarts & 40521 ℔ d'indigo; de 22 balles & 16900 ℔ de coton; de 6 barrils de confitures & de 30 bouteilles de ſirop.

Le Navire *le Fortuné*, de 60 tonneaux, Cap. Clare Lallow, de Cowe dans la Manche, chargé de 120 barrils, 256 ſacs de farine & de 32 tonneaux de froment.

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 29 Octobre au 5 Novembre, *la Fortune*, de Dantzic, Cap. Abraham Dederick Bodger; & *la Nouvelle Societé*, de Bremen, Cap. Johan Wits Chhuſen, allant tous deux à Hambourg, chargés de 537000 ℔ de ſucre terré, & de 53000 ℔ de ſucre brut.

*La Fortune* d'Amſterdam, de 100 tonneaux, Cap. Pieter Vandermeer, allant à Dort en Hollande, chargée de 211000 ℔ de ſucre brut.

Le Navire *Landrina Catherina*, Cap. Jean Hezzels, de Warga en Friſe, allant à Amſterdam, chargé de 4078 ℔ d'indigo; de 157442 ℔ de caffé; de 147900 ℔ de ſucre terré; de 16410 ℔ de ſucre brut, & de 250 *boiſſeaux* de chataignes.

*Le Maréchal de Lowendal*, de 250 tonneaux, Cap. le ſieur Goſſelin, Armateur M. J. Montaudouin, & le Navire *la Sevre*, de 350 tonneaux, Cap. le ſieur Peignon, Armateurs Meſſieurs Drouin & Dulac; le Navire le *Pere de Famille*, de 300 tonneaux, Cap. le ſieur Maleſcot, Armateur M. Moſneron, allant tous trois au Cap François.

Le Navire *le Phénix*, de 100 tonneaux, Cap. le ſieur Mary, Armateur M. de la Villeboiſnet, & le Navire *le Comte d'Azemar*, de 90 tonneaux, Cap. le ſieur David, Armateur M. de la Vigne, allant tous deux en Guinée.

Le Navire *les Jeunes Couſins*, de 150 tonneaux, Cap. le ſieur Gaugny, M. Martel Armateur, allant à Léogane.

DU HAVRE, *le* 15 *Novembre* 1763.

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 11 au 13 de Novembre, le Brigantin *l'Aimable Marie-Anne*, Cap. Debray, allant au Cap François.

Le Brigantin Eſpagnol, *le S. Pedro*, Cap. Ydoyaga, le Brigantin Eſpagnol, *le S. Joſeph*, Cap. Ayarza, & le Brigantin *le Neptune*, Cap. Julien de la Campa, le Senau Eſpagnol *la Sainte Catherine*, Cap. Raymond, allant tous quatre à Bilbao.

Le Brigantin Suédois, *l'Anne Sophie*, Cap. Oloff Skoglund, allant à Liſbonne.

La Gabare du Roi *la Vierge de Grace*, Cap. Douyere, allant à Breſt chargée de bois de conſtruction.

qui ſeront payées en argent comptant à Paris, par *M. Caron de Chantereyne, à l'Hôtel d'Orleans, rue neuve des petits champs*, chargé de la part du propoſant, & des fonds, & de conclure les Traités pour la ſomme de deux millions d'écus, qui ſont dépoſés & diſpoſés à cet effet. Les paiemens ſe feront ſans aucune remiſe, auſſitôt le Traité conclu entre les intéreſſés & le propoſant repréſenté par M. Caron de Chantereyne; il faut que les actions ſoient conclues abſolument dans le courant du préſent mois de Novembre, & le plutôt ſera le mieux.

On a reçu aujourd'hui par la voie de la Rochelle, des lettres de la Martinique du 28 Août dernier, qui apprennent l'arrivée audit lieu le 27, du Navire *le Marquis de Puyſegur*, Cap. *le Marquis de Civille*, qui étoit parti du Port du Havre le 27 Juin dernier.

DE ROUEN, *le 13 Novembre 1763.*

Le Navire du Cap. *Robert Pontif*, venant de Bayonne, qui avoit échoué en entrant en riviere, s'eſt heureuſement relevé.

*Prix des grains le 11 Novembre.*

Froment, *la mine* de *4 boiſſeaux*, 9 ℔ 5 ſ; ſeigle, 4 ℔ 12 ſ; orge, 4 ℔ 10 ſ; avoine, *la mine* de 8 *boiſſeaux*, 8 ℔; ſarraſin, ſans prix fixe.

*Marchandiſes à reclamer.*

Il ſe trouve dans le Navire *la Bonne Intention*, Cap. Pieters Heſſet, venu de Rotterdam, pluſieurs marchandiſes à reclamer; ſçavoir, 2 futailles de ... pour Paris, marquées V. H. 4 paquets de fanons de baleine pour Lyon, marqués R A. 2 paquets de fanons de baleine pour Paris, marqués B. C. 12 barrils de morue, marqués BV. 1 paquet de baleine coupée, marqué FN. 1 pareil paquet marqué BPF. 1 autre marqué LB. & 1 pareil marqué EF. 12 piéces d'huile de baleine & un paquet de baleine, marqués C. B. 1 barril de girofle & 1 caiſſe de camphre, marqués C C F.

*Vente de bois dans le Duché de Giſors.*

*Buiſſon bleu.*

30 arpens de l'âge de 30 ans au triage (*a*) des boquets.

*Buiſſon de Bacqueville.*

33 arpens trois quarts de l'âge de 12 ans au triage des Chouquets.

*Forêt de Pacy.*

24 arpens & demi âgés de 40 ans triage du Ru de Moraine.

*Parc de Bizi, Buiſſon de Blaru, vente nommée la vente de Cantemarche.*

46 arpens & demi âgés de 16 ans, compris les bordures des routes qui dépendent de ladite vente.

*Bouleaux.*

7 arpens dans la grande remiſe avec la bordure en dépendante.

8 arpens & demi de bouleaux & morſaules, au même canton, avec la bordure

2 arpens & demi ſur Gamilly avec la bordure en dépendante.

7 arpens ſur Montigny avec la bordure en dépendante.

30 perches dans la remiſe du chemin aux vaches.

1 arpent dans la remiſe de l'écouſſe.

2 arpens dans la remiſe de la porte rouge.

68 arpens au Soucy, qui ſeront vendus en 10 parties.

11 arpens $\frac{3}{4}$ de chataigniers & morſaules, proche les terres de Mercey, avec la bordure en dépendante.

L'adjudication deſdits bois ſe fera au château de Bizi, le mardi 22 Novembre prochain, à 9 heures du matin à l'extinction des feux, par *M. de Limanton*, Ecuyer Intendant Général des Domaines, Affaires & Finances de S. A. S. M. le Comte d'Eu, aux charges qui ſeront expliquées lors de la vente.

D'ORLEANS, *le 7 Novembre 1763.*

Les vendanges ſont finies dans tous ces Cantons: elles ont rendu conſiderablement, mais les vins ſont bien verds. Paris & la Normandie n'en tirent pas beaucoup: malgré cela on veut vendre ces vins 15 & 20 ℔ *pour cent*, plus cher que ceux qu'on vendit l'an paſſé. La rareté des vins vieux, & la crainte que la vigne ne produiſe pas l'année prochaine, par les gelées qu'elle a ſoufferte avant d'être en pleine maturité, occaſionnent ſans doute cette augmentation.

Le prix des vins de S. Denis en Val n'eſt point encore établi, mais on préſume qu'il montera à 90 ℔ & 100 ℔ *le tonneau*, contenant 500 pintes de Paris.

On a vendu beaucoup d'eau-de-vie 98 ℔ *les 29 veltes* $\frac{1}{2}$, elle a monté juſqu'à 100 ℔, mais il s'en eſt acheté très-peu à ce prix.

(*a*) *Triage*, terme d'exploitation de bois, qui ſignifie les petits cantons qui font la ſubdiviſion des forêts.

ſan, venant du Port-au-Prince, chargé de 327 barriques, 71 quarts de ſucre terré; de 133 balles & 32 ballots de coton; de 11 futailles, 3 barriques, 17 tierçons, 19 quarts & 2 ancres d'indigo; de 11 barriques 51 quarts, & 229 ſacs de caffé; d'un barril & d'un ſac de carret; de 2 paniers & 6 barrils de confitures, & de 1084 cuirs ſecs en poil.

Le Brigantin *les Deux Sœurs*, Cap. Gamel, venant de la Guadaloupe, chargé de 205 barriques de ſucre terré; de 142 balles de coton; de 43 quarts de caffé; d'un ſac de cacao en graine; d'une caiſſe de cacao en poudre; de 5 caiſſes de liqueurs & de 4 barrils de confitures.

Le Senau l'*Eliſabeth*, Cap. Thomas, venant de Saint Marc, côte de Saint Domingue, chargé de 49 barriques, 2 tierçons & 3 quarts de ſucre brut; de 2 barriques, 5 tierçons & 2 quarts de ſucre terré; de 74 balles & 22 ballots de coton; de 27 futailles 43 quars, 24 ancres d'indigo; de 18 futailles, 35 quarts, & 158 ſacs de caffé.

Le Brigantin l'*Avanturier*, d'Honfleur, Cap. J. L. Loiſel, venant du Cap Francois, chargé de 46 barriques, 2 quarts de ſucre terré; de 71 futailles, 58 quarts & 1 ſac de caffé; de 15 barriques, 1 tierçon & 20 quarts d'indigo; de 17 ballots de coton; de 28 cuirs en poil; de 3 barrils & d'une caiſſe de confitures.

Le Brigantin Anglois *la Barbe & Perith*, Cap. Blyte, venant de Corck, chargé de 700 barrils de bœuf nouveau.

Le Navire du Capitaine *Hue*; le Senau du Capitaine *Dubreuil fils*; le Navire du Cap. *Dubreuil pere*; le Navire du Capitaine *Marcant*; & le Navire *les Deux Amis*, Cap. de Launay, venant tous cinq du banc de Terre-Neuve, chargés de 49 petits milles de morue.

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 3 & le 5 de ce mois, le Bateau le *Vermudien*, Cap. Jean-Gilles, allant à Dunkerque, chargé de caffé & de liege.

Le Senau *la Marguerite*, Cap. le Gris; le Brigantin *la Dorade*, Cap. Louis Tranquerey; le Senau du Capitaine *Dubreüil fils*, allant tous trois à Honfleur, chargés de 25600 petits milles de morue.

*Navires en charge.*

La Galiote Hollandoiſe *la Demoiſelle Seyke*, de 140 tonneaux, commandée par le Cap. Meyndert Janz, de Dockum en Friſe, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour aller en droiture à Hambourg, & partira dans le courant du préſent mois; ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre, *au ſieur Victor Choquet*, Courtier.

De Rouen, *le 9 Novembre 1763.*

Nous apprenons ici par une Lettre de Quilleboeuf, que le Navire du Capitaine *Robert Pontif*, venant de Bayonne, chargé de laine pour cette Ville, a échoué en entrant en riviere.

*Départ de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port, du 4 au 9 Novembre, le Navire *les Deux Freres*, de 100 tonneaux, Cap. Dick Roclofviſſer, allant à Hambourg, chargé de 142 ℔ de confitures, d'une tinne de beurre, de 12 barriques de vinaigre, de 20 barrils de fruits crus, de 635 panniers de vin de Campagne, contenant 49685 *bouteilles*.

Le Navire *la Marguerite & Marie*, de 90 tonneaux, Cap. Maartens Vanholm, allant à Rotterdam, chargé de 50 bouteilles de vin de Champagne, de 28 mannes de chardons, de 22 barrils de fruits crus, de 598 pieces de toile cirée, de 127 ℔ de confitures, de 13 douzaines de peaux en parchemin, de 35 panniers de verres à vitres, de 604 bottes de vaudes, de 105 ℔ de poil de lapin, de 126 ℔ de ſiamoiſe, d'une boëte de pain à cacheter, d'une petite bouteille & diverſes annonces de limonade anti-ſorbutique.

Le Navire du Cap. *Davidſon*, parti ſur ſon leſt, avec 120 bouteilles de vin de Champagne pour Aberden en Ecoſſe.

Le Navire *le Suumcuique*, de 160 tonneaux, Cap. Arend Vanderberg, parti pour le Sund, Rade de Copenhague & Dantzic, chargé de 2610 bouteilles de vin de Champagne, de 16 barriques & de 300 bouteilles de vin de Bourgogne, de 405 ℔ de fayence, d'une caiſſe d'inſtrumens de muſique, de 5 barrils de noix, de 42 panniers de verres à vitres, de 5 mannes de chardons, de 115 ℔ de verres à boire, 1 demi caiſſe de ſavon de Rouen; le reſte conſiſte en meubles pour M. l'Ambaſſadeur de France en Danemarck.

*La Paix*, de 120 tonneaux, Cap. Fauqueux, allant à Dublin, chargé de 4850 ℔ de toile de lin, fabrique de S. Quentin, de 4735 bouteilles de vin de Champagne,

nes de gaudron, & de 134 barrils de bray; le Sloup Anglois, *le Richard & Jean*, Cap. Richard, venant de Cowe, dans la Manche, chargé de 180 facs & de 30 barrils de farine; le Dogre Danois *la Fortune*, Cap. Booy Cornelisen, venant d'Oneille en Italie, chargé de 162 pieces & de 39 demi-pieces d'huile; le Senau Espagnol, *le Neptune*, Cap. Julien de la Campana, venant de Bilbao, chargé de 486 balles de laine; le Senau *la Valeur*, Cap. Bernard, venant de Nantes, chargé de diverses marchandises pour ici & pour Rouen.

*Navires en armement.*

Le Navire *l'aimable Marthe*, de 300 tonneaux, armé de 10 canons & autres menues armes, 35 hommes d'équipage, commandé par le Cap. Charles Barbel, est en charge dans ce Port pour le Cap François en droiture, & partira à la fin du mois de Novembre. Ceux qui voudront y passer ou faire charger des Marchandises à fret, s'adresseront au Havre, *au sieur Jean Feray, Négociant*,

Le Navire *la Diligente*, de 150 tonneaux, 6 canons, 15 hommes d'équipage, Cap. Charles Poisson, en charge pour le Cap François en droiture, & partira le 10 Décembre prochain. Ceux qui voudront y passer ou faire charger des Marchandises à fret, s'adresseront a Rouen, *au sieur Pierre Massac, Négociant*, & au Havre, *au sieur Charles Lemoste, aussi Négociant.*

Le Navire *la Paix*, neuf, du port de 260 tonneaux, de 12 canons & autres menues armes, 26 hommes d'équipage, commandé par le Cap. J. Paresy, est actuellement en charge dans ce Port pour la Martinique & la Guadaloupe. Ceux qui voudront y passer ou faire charger des Marchandises a fret, s'adresseront a Paris, *à M. le Chevalier Lambert, négociant, rue du Hazard*; à Rouen, *aux sieurs veuve Levieux & fils*; au Havre, *aux sieurs veuve Christinat & Turpin*, ou au Capitaine.

De Paris, *le 8 Novembre 1763.*

Il paroit quatre Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, dont trois rendus le 18 Septembre dernier, & le quatriéme le 25 du même mois.

Par le premier, le Roi ordonne qu'à l'avenir il sera perçu à toutes les sorties du Royaume, tant sur les peaux de boucs & de chévres, que sur celles de chevreux & cabris en poil; sept livres par quintal. Sa Majesté dérogeant à cet égard au Tarif du 18 Avril 1667, qui sera au surplus exécuté selon sa forme & teneur.

Par le second, Sa Majesté veut qu'à l'avenir & à compter du jour de la publication du présent Arrêt, il soit perçu dans tous les Ports du Royaume sur les charbons de terre qui y viendront par mer de l'Etranger, douze livres par tonneau de mer, suivant la continence à morte charge des Navires par lesquels ils seront apportés; veut néanmoins Sa Majesté que ledit droit ne soit levé que sur la continence de la calle entiere, s'il n'y a aucuns charbons chargés sur l'entrepont: Il est enjoint à tous Capitaines de Navires de faire dans les 24 heures de leur arrivée, déclaration exacte du nombre de tonneaux que jaugeront leurs Navires, en observant de distinguer, dans le cas seulement où il n'y auroit aucun chargement de charbons sur l'entrepont, la jauge de la calle d'avec celle dudit entrepont; veut Sa Majesté que si après la jauge faite, la continence du Navire ne se trouve excéder celle portée par la déclaration que d'un dixiéme & au-dessous, il ne soit payé que les frais de la jauge & le droit de douze livres par tonneau, à raison de la quantité de tonneaux vérifiés; qu'en cas de plus fort excédent du dixiéme, les Capitaines soient condamnés en cent livres d'amende par chaque tonneau non déclaré. A l'égard des charbons de terre qui viendront de l'Etranger par terre, les droits d'entrée continueront a en être payés comme par le passé: Ordonne Sa Majesté que les charbons de terre qui seront transportés dans les différentes Provinces du Royaume, tant des cinq grosses Fermes que réputées étrangeres, jouiront à leur circulation dans ces différentes Provinces, de l'exemption de tous droits de Traites.

Par le troisiéme, le Roi ordonne que l'Arrêt du 27 Mars 1763, sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence & en l'interprétant en tant que de besoin, que toutes farines indistinctement venant de l'Etranger, payeront six sols par quintal, sauf néanmoins la liberté de l'entrepôt de six mois dans les ports désignés par ledit Arrêt, pendant lequel tems toutes lesdites farines déclarées par entrepôt ne seront point sujettes audit droit de six sols, si elles sont renvoyées à l'Etranger.